



ASSOCIATION SPORTIVE du GOLF ESTEREL.
745, Boulevard Darby - 83700 SAINT RAPHAEL - tél 04 94 52 68 30
web: <https://www.asgolfesterel.com> - e-mail: contact@asgolfesterel.com

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 18 NOVEMBRE 2023**

Le 18 novembre 2023 à 16 heures, les membres de l'Association Sportive du Golf Esterel se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'hôtel Garrigae, Boulevard Darby à Saint Raphaël sur convocation adressée par le Président de l'Association Sportive afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- *Modification de l'article 6 et de l'alinéa 7 de l'article 18 des Statuts de l'Association Sportive du Golf de 'Estérel.*

Nouvel article 6 proposé :

Cotisations :

La cotisation due par chaque catégorie de membres, est fixée annuellement par le Comité Directeur.

Nouvel alinéa 7 de l'article 18 proposé :

L'Assemblée après avoir délibéré et statué sur les différents rapports :

- Approuve le rapport moral et d'activités
- Approuve les comptes de l'exercice clos
- Procède à l'élection des membres du Comité Directeur
- Procède à l'élection des vérificateurs aux comptes
- Délibère sur toutes les autres questions fixées à l'ordre du jour.

1. Accueil des membres :

Claude TOUITOU, Président,

- remercie pour leur présence les membres de l'AS,
- remercie Corinne Violot pour l'organisation de l'accueil et l'émargement de l'AGE de notre Association ainsi que les dames qui en étaient chargées.

11

2. Régularité de l'Assemblée générale :

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms de chaque membre a été émarginée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance précisant, le cas échéant les pouvoirs détenus.
Après ouverture de la séance, à 16 :00 Le Président Claude TOUTOU remercie les membres présents ou représentés et annonce :

- a. Membres AS actifs: 183
- b. Membres présents ou représentés : 131
- c. Quorum statutaire : 92

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

M. DRACA Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance, M. Alain Vanhove et M. Jean-Michel Levesque scrutateurs.

Le Président fait un rappel des modifications proposées, puis fait procéder au vote.

Les modifications des Statuts proposées sont adoptées à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Fait à Saint Raphaël le 18 novembre 2023.



Jean-Pierre Draca
Secrétaire



Claude Toutou
Président